

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 26

Procurations : 3

Absent : 0

Date convocation et affichage : 4 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Christine Delage, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Ellassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Nachida Bourouiba pouvoir à Magali Nazet-Marson

Elisabeth Nait pouvoir à Karine Anneya

Corentin Pic pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Thierry Ruf**Affaire 5 - Attribution d'une aide exceptionnelle de 1000 € pour soutenir Mayotte**

Rapporteur : Renaud Calvat

Monsieur le Maire rappelle que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte le 14 décembre 2024, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Jacou tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

En conséquence, il propose au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 €. Cette aide sera versée sur le compte de la Protection Civile.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée

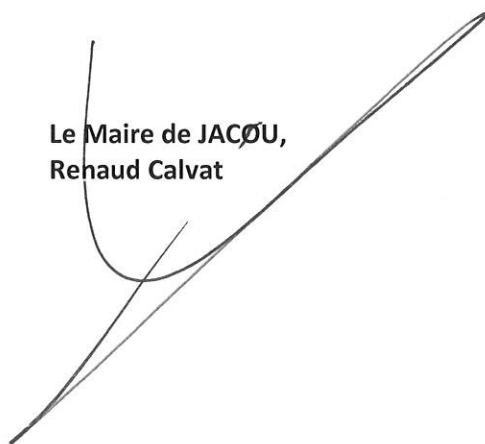
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Thierry Ruf



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 12/03/2025
- date d'affichage le : 12/03/25